



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Ajustement du tableau des effectifs**

DE20180206_28	Conseil municipal du 6 février 2018
Rapporteur : François ELIE	Télétransmise à la Préfecture le 09 FEV. 2018 Affichée le 9 février 2018

L'an deux mille dix huit, le six février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 24 janvier 2018

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, M. Patrick BOURGOIN, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Catherine PEREZ

**Etaient absent(e)s** :

Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

**Ont donné procuration** :

- M. Samuel CAZENAVE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Isabelle LAGRANGE à Mme Elise VOUVET
- Mme Véronique DE MAILLARD à M. Vincent YOU
- Mme Danielle CHAUVET à M. Gérard MARQUET
- M. Jean-Pol GATELLIER à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Elisabeth LASBUGUES à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Rabah ACHARKI à Mme Cécile MACULA
- Mme Noura LAÏRI à Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER
- M. Arnaud JUIN à Mme Véronique ARLOT
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gilbert PIERRE-JUSTIN

## R E S S O U R C E S

### Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines  
id : 2067

Conseil municipal  
6 février 2018

28

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement aux remplacements de fonctionnaires, il vous est proposé de transformer les postes existants pour permettre d'engager les procédures de recrutement ou de mobilité interne :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Aménagement et développement territorial – Direction développement arts et culture	Assistant(e) administratif(ve)	Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe	Fermeture	-1 à compter du 1/3/2018
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s ou des adjoint(e)s du patrimoine	Création	+1 à compter du 1/3/2018
Aménagement et développement territorial – Direction développement arts et culture	Médiateur(rice) culturel(e) à temps non complet 31 h hebdo	Assistant(e) de conservation	Fermeture	-1
Aménagement et développement territorial	Chargé(e) de mission promotion du territoire à temps non complet 21 h hebdo	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Création	+1
Vie quotidienne – Direction espaces publics	Chef d'équipe	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1
	Agent(e) de propreté urbaine	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Vie quotidienne – Direction espaces publics	Responsable équipe	Agent(e) de maîtrise	Fermeture	-1
	Responsable secteur magasin VSEP	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Vie quotidienne – Direction proximité citoyenneté	Electricien de l'événementiel	Agent de maîtrise	Fermeture	-1
	Monteur	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>

Un fonctionnaire a été admis au concours sur épreuves de rédacteur principal 2ème classe. Il est inscrit sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion. Compte-tenu des missions exercées par cet agent, il vous est proposé de procéder à l'ajustement suivant afin d'envisager sa nomination à compter du 1er mars 2018 :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Ressources internes – Direction des ressources humaines	Chargé(e) de l'appui à la stratégie RH et aux organisations	Rédacteur(rice)	Fermeture	-1
		Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	Création	+1
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>

Le comité technique, à l'occasion de sa séance du 26 janvier 2018, a rendu un avis favorable sur les ajustements du tableau des effectifs envisagés par la présente délibération.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

De procéder aux suppressions et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumis à l'avis du comité technique ;

D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un contractuel, sur un grade d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 810) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé(e) de mission du territoire à temps non complet (21 heures hebdomadaires) au pôle attractivité et développement territorial.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de recrutement ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

5 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

6 février 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué

aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.